

1.3 PERSONNEL

Remplacement de l'agent d'entretien :

Pour l'entretien de la maison des lettres et le Charivari, l'agent d'entretien a été remplacé en interne dans le cadre des heures complémentaires. Pour les autres bâtiments et le transport scolaire, après un appel à candidatures, Madame F. FILALI a été retenue pour une durée déterminée (prenant fin au retour de l'agent indisponible) à raison de 8,5 heures hebdomadaires (dont 2,5 heures uniquement en période scolaire).

Suivi des affaires liées à la gestion du personnel :

X. DU GARREAU évoque la question de la nécessité d' "asseoir" une commission ressources humaines. Jusqu'alors, c'est accompagnée de X. DU GARREAU et N. CORTES que la secrétaire de mairie traite les questions de personnel. Le rôle de cette commission présidée par le Maire, sera de :

- Coordonner, gérer et contrôler l'ensemble des procédures de gestion administrative du personnel dans le cadre des règles statutaires : Analyse les besoins, recherche des candidats, conseils l'autorité sur le choix des agents à recruter...
- Dans le souci de maîtrise des dépenses de personnel, la commission recherche à faire progresser le niveau d'efficacité du service rendu et de garantir le bon fonctionnement des compétences exercées tout en faisant évoluer les modes d'organisation et de gestion
- Elle vise vis-à-vis des agents à renforcer le dialogue social, notamment sur la formation, la sécurité, la carrière, le reclassement...
- En appui aux adjoints référents aux différents services, elle prépare les entretiens d'évaluation annuels, actualise les fiches de poste, met en œuvre et évalue le plan de formation et les dispositifs d'amélioration des conditions de travail.

L'appel à candidature est donc lancé pour la désignation parmi les conseillers municipaux des membres de cette commission qui sera constituée lors de la prochaine séance.

1.4 AMINISTRATION GENERALE

Audit de sureté :

Le maire présente l'audit de sureté fait par la gendarmerie.

Cet audit montre que notre commune n'est pas épargnée par la délinquance. En 2016, la commune de PUY-SAINT-MARTIN occupe la 97ème place des communes les plus criminogènes en zone gendarmerie au sein du département de la Drome. 32 crimes et délits ont été constatés sur l'ensemble de la commune contre 18 en 2013, soit une augmentation de 77,5 %.

L'audit comporte un certain nombre de recommandations qui concernent la protection des services et bâtiments communaux.

Il propose aussi une série de mesures :

- Vidéosurveillance : installation de 9 caméras aux entrées et au centre du village.
- Mise en œuvre de dispositifs de « participation citoyenne » visant à intensifier les contacts et les échanges entre voisins, et rapprocher la gendarmerie et la population.
- Promouvoir les dispositifs « Tranquillité vacances » et « VIGIDEL ».

Ce sujet sera évoqué lors de la réunion publique du 13 octobre.

Congrès des maires

Les élus sont informés que la participation au Congrès National leur est possible. Il aura lieu cette année le 22 novembre 2017 à Paris. Informations sur <http://www.amf.asso.fr>

Par ailleurs, il est aussi possible de se rendre au congrès départemental jeudi 19 octobre 2017 à Nyons ou sont invités l'ensemble des élus et des acteurs territoriaux.

Vœux 2018

Ils auront lieu le samedi 6 janvier à 11 h 00.

II. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

2.1 VIE SCOLAIRE

Rentrée scolaire :

- Madame I. MAURIN présente le bilan de la rentrée scolaire 2017/2018. Celle-ci a eu lieu dans de bonnes conditions. 59 élèves fréquentent notre école cette année (55 la précédente saison et 51 avant).
- Un problème reste à résoudre pour la participation des 7 élèves de CE1 à l'activité piscine (intégrés dans nos effectifs depuis cette rentrée). Des tractations sont en cours avec Montélimar-Agglomération, et devraient permettre de trouver une solution.
- La question de la prise en compte de la facture envoyée par le Psychologue Scolaire est à soumettre par le secrétariat à la directrice de l'école.
- Le maire est invité au comité de pilotage du périscolaire de l'agglomération qui aura lieu le 12 octobre 2017 à Cléon d'Andran-maison de l'enfance.

2.2 SOLIDARITÉ

Le repas des aînés aura lieu le 16 décembre 2017 à midi. Comme chaque année, le secrétariat gèrera les invitations des personnes concernées, et les élus l'organisation de l'évènement.

III. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE :

3.1 TRAVAUX

Projet d'extension du garage Chapouan

Le Bureau d'étude va refaire une autre présentation du projet en tenant compte des observations de la commune.

Remplacement du camion-benne

L'achat d'un camion-benne en remplacement de celui volé l'an dernier a été décidé (17.500 €).

Travaux au stade pour

Le devis concernant l'ouverture d'un portail dans l'ancien local des pompes s'élève à 4 000 €. La décision est différée dans l'attente d'une solution pour les ateliers communaux.

Traversée du village

Le maire présente le devis fait par le bureau d'études BEAC pour l'étude puis la réalisation de l'aménagement de la traversée du village faisant suite à la cession de la voirie par le département après la déviation dont les travaux ont débuté.

Le Devis de l'étude s'élève à 8 500 € et le conseil doit délibérer pour intégrer ce projet dans le cadre des demandes de subventions 2018.

↳ *Les membres du Conseil, après l'exposé du Maire, approuvent le projet d'aménagement de la traversée du village et décident de solliciter l'Etat et le Département de la Drôme au titre de la DETR et la Dotation Cantonale pour l'étude du projet.*

Programme ONF 2018

Le maire donne lecture de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2018 en forêt communale relevant du régime forestier.

↳ *Les membres du Conseil, après en avoir délibéré approuvent la programmation d'une coupe type AMEL d'un volume de 80 m³ sur une surface de 2,5 ha sur l'exercice 2018, sous réserve que la recette couvre les frais liés à la création d'une piste.*

Plateforme de compostage

Suite aux divers échanges entre la commune et l'association Compost et Territoires et après visite des deux lieux retenus (Place Chantecaille et Parking du Camping-cars) le conseil doit délibérer pour le choix d'un emplacement servant à l'installation d'une placette de compostage collectif qui sera financée par la CCVD.

↳ *Le Conseil municipal opte à l'unanimité pour installer les composteurs collectifs place Chantecaille.*

Il est à noter que deux personnes seront désignées « guide-composteur ».

Aménagement des ronds-points déviation

Les travaux de la déviation ayant démarré, le maire propose de réfléchir sur l'aménagement des futurs ronds-points aux entrées Sud et Ouest du village.

IV. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION :

4.1 Culture

- Convention ANCV

A la demande de certains parents pour utiliser les chèques vacances comme moyens de paiement pour régler les factures afférentes aux prestations de cours de musique, et considérant que ce type de prestation fait partie des activités du volet "culture et loisirs" de l'ANCV

↳ *À l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent l'affiliation de la commune à la liste des prestataires conventionnés par l'Agence Nationale des Chèques vacances*

- Convention FOL

Pour la mise en place par l'association Puy-Saint-Martin-Initiatives, d'une programmation cinéma dans le cadre de l'écran mobile, la convention tripartite (la commune, l'association, et la Fédération des Œuvres Laïques de valence) doit être actualisée.

Puy-Saint-Martin Initiatives prendra en charge la cotisation demandée par la FOL (0,67 € par hab), et demandera à la commission culture de la CCVD une subvention de 500 €. La commune s'engage à verser à PSMi une subvention de 500 € en cas de défaillance de la CCVD.

↳ *Le conseil municipal ayant pris connaissance des nouvelles dispositions du projet de cette convention, se prononce à l'unanimité, en faveur de cette convention.*

- Tarifs de l'école de musique André Borne

Le tarif concernant les cours individuel 30 min doit être rectifié pour plus de cohérence avec les autres types de cours d'initiation à la musique. P. CISTERNE présente le tableau corrigé des tarifs de cotisation aux différentes formules.

↳ *A l'unanimité, les membres du conseil municipal, approuvent le nouveau tableau annulant et remplaçant celui voté le 22 juin 2017.*

4.2 TOURISME

Etude de Chastelas

D. PERRIN expose le compte rendu de la commission ayant étudié les projets d'étude des 4 candidats présélectionnés et le devis du candidat retenu : CAMBIUM PAYSAGE ET APLOMB pour un montant de 8 600 €.

↳ *Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'étude de mise en valeur de la colline du Chastelas, décident de solliciter le Département, l'Etat et le Fond Européen et autorisent le maire à signer tous les documents dans ce cadre.*

4.3 COMMUNICATION

Réunion publique le 13 octobre 2017

Un tableau est remis en séance avec le détail des diapos et des panneaux.

Edition du puysaintmartinois

Le comité de lecture va se réunir le 6 octobre pour finaliser les articles dont la diffusion est prévue fin octobre.

V. FINANCES ET ENERGIE :

Subventions communales aux associations :

Dans la continuité du traitement des demandes de subventions, D. PERRIN présente celle du Club-Cyclo et soumet au conseil l'attribution de la somme de 500 € à cette association au titre de ses actions 2017.

↳ *A l'unanimité, le conseil municipal, compte tenu de l'enveloppe budgétaire, accepte d'attribuer 500 € pour l'association Club-Cyclo.*

Eclairage Public :

La question de l'éventuel transfert de l'éclairage public au SDED sera présentée en détail par JM MURER lors d'une prochaine séance.

Audit-Finances :

Le maire soumet aux membres du conseil de réfléchir sur une éventuelle intervention du cabinet EcoFinances dans la perspective d'améliorer la performance de la commune dans la gestion des ressources et des charges.

La séance est levée à 20 h 25

Prochain conseil municipal avancé au 19 octobre à 18 h 30